

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0 Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833 Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 949-2-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 949-1-2023 MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT 949-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2023

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE À **ABROGER** LE RÈGLEMENT 949-1-202 MODIFIANT L'ARTICLE 2 EN AJOUTANT, POUR FINS DE TAXATION, LE RÈGLEMENT 918-1-2021 POUR DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET D'ASPHALTAGE 2021 SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX (SECTORIEL).

LA TAXATION SERA EFFECTUÉE EN 2024 PLUTÔT QU'EN 2023.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2-2023 ENTRE EN VIGUEUR LE 8 JANVIER 2024, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2-2023)

JE, SOUSSIGNÉE, ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE